

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15](#)
(2)[Item Jean-Baptiste André Godin à Adolphe Chéry, 1er mars 1847](#)

Jean-Baptiste André Godin à Adolphe Chéry, 1er mars 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection [Correspondant.e.s](#)

[Chéry, Adolphe](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[1er mars 1847](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Chéry, Adolphe](#)

Lieu de destinationLe Nouvion-en-Thiérache (Aisne)

Description

RésuméGodin informe son correspondant des tarifs que proposent les voituriers pour le transport de coke (13 F la tonne pour aller à Denain et 14 F pour charger au Nouvion-en-Thiérache), lui indique qu'il doit faire transporter 50 tonnes, et lui demande s'il doit accepter ces prix. Dans le post-scriptum, Godin indique qu'il a

reçu trois voitures de coke de l'établissement de Chéry fils et qu'il manquait 200 kg aux 8 000 kg qui devaient être livrés.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Ressources naturelles](#), [Transport de marchandises](#)

Lieux cités

- [Denain \(Nord\)](#)
- [Le Nouvion-en-Thiérache \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomChéry, Adolphe

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

Activité

- Commerce
- Industrie (grande)

BiographieNégociant en bois du Nouvion-en-Thiérache (Aisne), sous le nom de Chéry fils en 1842. Actionnaire fondateur et administrateur de la Société anonyme des mines de houille d'Azincourt fondée en 1842 et établie à Aniche (Nord).

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (47)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Paris
le 26 février

Messieurs les Gerants de la D. G.
 par l'occasion de cette lettre je vous prie de me
 dire si vous jugez ce propos que je vous fasse l'honneur
 d'une nouvelle pouvant contenir la matière de
 plusieurs feuillets de la D. G. n'ayant certainement
 pas l'art d'écrire pas de connaissances littéraires
 je ne saurais vous rien dire de la mérite de l'ouvrage
 sous le rapport de la diction mais je pense que
 l'écrit peut être lu et corrigé dans les bureaux
 qui serait possible de l'insérer dans vos colonnes
 que je renouvelle mon abonnement à la
 phalange qui me parvenait sous la bande
 de M. L'hermite Desqueperies ayant changé
 de résidence veuillez la faire remettre à mon
 adresse et supprimer l'abonnement dont je viens
 de parler qui d'ailleurs je crois est expiré.

Je vous remets en outre six francs au nom
 de M. Godin père pour un an à la rente
 et vous trouverez de l'autre part le détail et
 les numéros de la D. G. qui ne me sont pas
 parvenus veuillez me les faire adresser

avec mon amitié et mon ^{perfect} dévouement
 à tout vos
 abonnements de 5 mois à la phalange pour le faire
 coincider avec mon abonnement à la D. G. fr 4.50
 un an à la rente M. Godin père 6
 les numéros des 13. 16 et 26 février 13 50
 courant de la D. G. ne me sont pas parvenus

le nouveau
 le 1er mars
 P.S. Je tiens à vous remercier de votre
 bon accueil et de votre établissement
 qui favorise mon ouvrage et de son
 succès. Je vous prie de m'envoyer
 votre programme pour l'année
 prochaine.

Monsieur cher fils
 Les voitures qui font nos transports de robe
 me demeurent en ce moment 13 francs des mille
 Piloy pour aller à demain et 16 francs pour aller
 à votre établissement il me est proposé de faire marcher
 à ce prix pour le transport de 50 mille feuilles en 50
 si je dois traire
 agréer M. m. e. o